



COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS FEMININES

Procès-Verbal n°8

REUNION DU 08 Juin 2024

COORDINATEUR des Compétitions : PASSENEAU Grégory

PRESIDENTE : Audrey VALAYER

PRESENTS : Grégory PASSENEAU

La réunion est ouverte par la Présidente à 19h00

Sanction appliquée uniquement à partir du deuxième forfait

FORFAITS U 18 FEMININES CHAMPIONNAT

Forfaits de US REQUISTA : Phase 1 Journée 1 et Journée 3

Phase 2 Journée 1

Amende 50 €

Forfaits LE BLEYMARD : Phase 1 Journée 3

Phase 2 Journée 4 et Journée 5

Amende 50 €

FORFAITS U 12F -15 FEMININES CHALLENGE

Forfaits de JS LEVEZOU : Phase 1 Journée 1

Phase 2 Journée 1, Journée 2, Journée 5, Journée 6

Amende 80 €

Forfaits de SO MILLAU : Phase 2 Journée 1 et Journée 6

Amende 50 €

La réunion est clôturée à 20H00 heures

Le Secrétaire de séance, G. PASSENEAU

La Présidente, A. VALAYER